

SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

Le conseil municipal revoit la composition de ses comités

GILLES BÉRUBÉ
gilles.berube@tc.tc

Le conseil municipal de Saint-Jean-sur-Richelieu revoit la composition de certains de ses comités en plus de leur confier des mandats plus précis.

Depuis les dernières élections municipales, les comités municipaux sont demeurés à peu près stables. Le conseil apporte des modifications soit dans la désignation, soit dans la composition de comités. Le nombre de représentants du conseil au comité des finances passe de trois à deux. Le nom du conseiller Gaétan Gagnon, qui en a démissionné cet automne, est retiré de la liste de ce comité.

Le comité de toponymie est aboli et fusionné pour devenir le comité de circulation et de toponymie. Le conseiller Alain Paradis le préside. Les autres membres sont Yann Lessnick (urbanisme), Chantal Boudreau (infrastructures), Richard Leduc (police) et Alain Corriveau (travaux publics).

Maintenant directeur général adjoint, Stéphane Beaudin est remplacé par son successeur Mario Bastien au comité sur les loisirs et au comité ad hoc sur le développement et l'utilisation du Centre-de-plein-air-Ronald-Beauregard.

Trois nouveaux membres sont nommés au comité des assurances collectives, un des comités statutaires de la

municipalité. Daniel Picard et Josiane Rondeau, du service des ressources humaines, et Célyne Caillé, du service des finances, y sont désignés.

Le nom du conseiller Robert Cantin est retiré du comité consultatif sur l'environnement et le développement durable. Le nombre de conseillers municipaux à ce comité passe de quatre à trois.

Enfin, Yvan Berthelot remplace Stéphane LeGrand comme représentant du conseil au sein de la Société de développement Vieux-Saint-Jean (Rues Principales).

MANDATS

Pour la première fois, le conseil adopte formellement une résolution pour confier des mandats ou des dossiers à des comités. Au cours des années 2012 et 2013, les différents comités du conseil municipal devront se pencher sur une vingtaine de dossiers. Ainsi, le comité sur les loisirs doit rédiger le plan d'action de la politique sportive et élaborer une politique des aînés.

Le comité sur la culture et le patrimoine doit amorcer une réflexion sur les bâtiments patrimoniaux. Plus précisément, cette réflexion portera sur la possibilité de créer une structure de mécénat en vue d'acquiescer des sites patrimoniaux. En outre, le comité étudiera des scénarios permettant un soutien financier aux propriétaires de sites patrimoniaux qui doivent

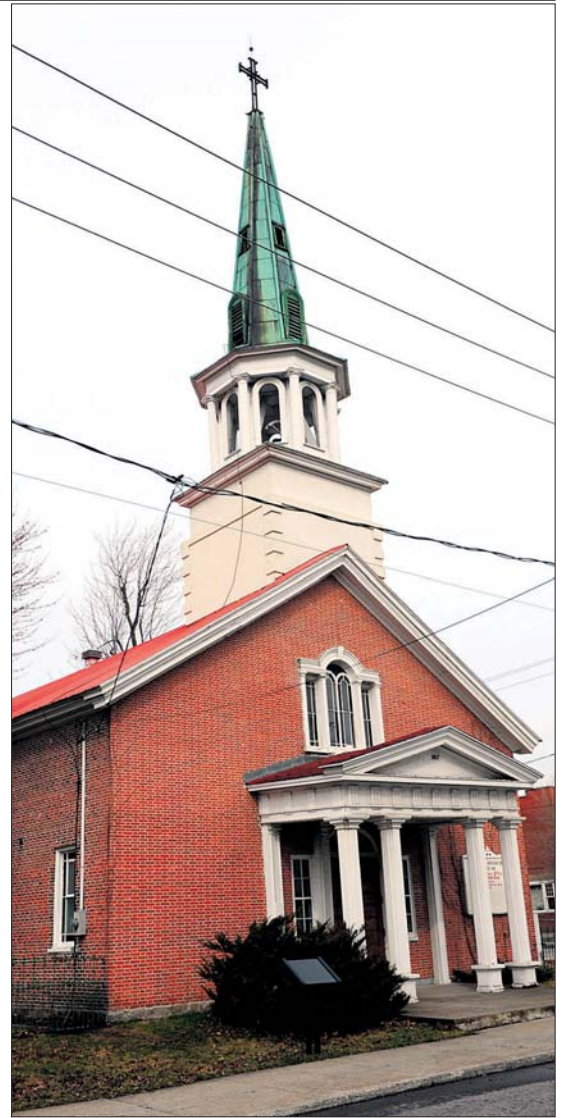
faire de la restauration.

Le comité sur le complexe jeunesse élaborera le cadre d'intervention face au complexe et à sa clientèle alors que le comité sur le transport doit se pencher sur le dossier du train de banlieue. De son côté, le comité de sécurité publique fera une analyse du plan d'urgence. Le comité des finances continuera de préparer le programme triennal d'immobilisation et le budget en plus d'élaborer une nouvelle politique de partage des coûts des infrastructures et de répartition des subventions, un dossier partagé avec le comité sur les travaux publics et les infrastructures.

AUTRES DOSSIERS

En plus de la cuisine habituelle de nommer les rues, les parcs et les édifices, le comité de circulation et de toponymie se penchera sur les corridors scolaires, sur les aménagements piétonniers et les ralentisseurs de vitesse. Le comité sur les technologies de l'information doit évaluer l'idée d'un extranet alors que le comité sur le centre de plein air analysera les pistes de vocation pour le parc riverain.

Enfin, le comité sur les travaux publics, les infrastructures et la gestion des eaux a quatre dossiers à étudier, soit les opérations de déneigement, la gestion du stationnement sur rue en hiver, la gestion du dépôt à neige et la maximisation des budgets de pavage. ■



Le comité sur la culture et le patrimoine doit évaluer la possibilité d'une structure de mécénat pour l'acquisition d'immeubles patrimoniaux.